



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 17 novembre 2022 - Délibération n° 2022-107

**TARIF POUR PERTE OU DÉTÉRIORATION D'UNE CLEF OU
D'UN BADGE POUR L'OUVERTURE DE LA SALLE LE CARRÉ 9**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

| Nombre de membres du Conseil | |
|------------------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 27 |
| Votants | 28 |
| Vote | |
| Pour | 28 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Delphine Penot.

Rapport de Louis Le Coz.

Considérant que les réservataires de la salle Le Carré 9 se verront confier une clef ou un badge pour ouvrir les différents espaces dudit équipement municipal, il est proposé de fixer un tarif en cas de perte ou de détérioration par un réservataire dudit moyen d'ouverture.

Le groupe de travail dédié à la salle Le Carré 9 a proposé une tarification de 50 € par carte ou clef perdue ou détériorée, couvrant ainsi les frais de réédition et la procédure administrative en résultant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme en date du 13 octobre 2022 relatif à la proposition de tarif pour la perte ou la détérioration d'une clef/badge servant à l'ouverture de la salle Le Carré 9,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le **22 NOV. 2022**
ID : 035-213502362-20221118-SG2022_545-DE

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création du tarif de 50 € pour la perte ou la détérioration d'une clef ou d'un badge par un réservataire de la salle Le Carré 9.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Delphine Penot
1^{ère} Maire-Adjointe

Mis en ligne le **21 NOV. 2022**